

Groupe d'échange de pratiques
co-organisé par l'Institut de la concertation
et la Communauté de pratique des concepteurs de démarches participatives

Se concerter sur des sujets techniques

Montpellier, 26 mars 2015

Participants

Julie AILLAUD (Urbaniste, Compagnie des rêves urbains) ; Mylène DELARUE (Chargée d'études, Envilys) ; Mathieu DIONNET (Consultant, Lisode) ; Ola DOLINSKA (Doctorante, Lisode) ; Pierre-Yves GUIHENEUF (Consultant DialTer, Coordinateur de l'Institut de la Concertation) ; Amar IMACHE (Consultant, Lisode) ; Francis JOSE-MARIA (Vice-Président, association l'eau partagée) ; Marine JOURDREN (Ingénieure d'étude IRSTEA) ; Stéphane LAURET (Chargé d'études SCOT du Biterrois) ; Aude LAVIGNE (Chargée de projet, association la manufacture des paysages) ; Elsa LETEURTRE (Associée Co-gérante, Lisode) ; Sylvie MORARDET (Chercheuse IRSTEA) ; Jean-Emmanuel ROUGIER (Associé Co-gérant, Lisode) ; Marie SAVEAN (Chercheuse IRSTEA) ; Charles STAVAR (Chercheur agroécologie, Biodiversity International).

Présentation

Certains sujets soumis à concertation intègrent une forte composante technique, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau. L'élaboration d'un Schéma d'aménagement de l'eau, par exemple, comporte des étapes (diagnostic, scénarios...) générant des analyses complexes que les participants à la concertation doivent comprendre afin de se positionner et émettre un avis. Cette situation se retrouve dans nombre d'autres cas (urbanismes, projets industriels, etc.) où l'organisation du dialogue entre les participants est rendue difficile par la complexité des études.

Ce groupe d'échange de pratiques a rassemblé des praticiens de la concertation et mais aussi des praticiens réalisant des études techniques désireux de partager leurs expériences autour des questions posées par ce type de concertation.

Les questions posées

Au travers un brainstorming, les participants ont dressé une liste des difficultés rencontrées par eux dans les concertations portant sur des sujets techniques. Celles-ci ont été regroupées en 3 ensembles.



Difficultés relatives au langage et inégalités face aux connaissances

- L'utilisation d'un jargon technique, la difficulté de compréhension des termes des experts.
- Les pièges du langage : des mots différents pour un même objet, des sens différents pour un même mot.
- La vulgarisation des concepts techniques quand on dispose d'un temps limité.
- La gestion de groupes avec des niveaux de connaissances différents. Comment simplifier tout en intéressant ceux qui ont un niveau de connaissance élevé ?
- La tendance des experts à disqualifier les profanes.
- Problème de légitimité dans la prise de parole.
- L'expertise technique des participants n'est pas reconnue alors qu'ils peuvent avoir, soit une expertise d'usage, soit des connaissances professionnelles spécifiques.
- La fragmentation des compétences et des disciplines conduit à une fragmentation du réel.
- Certains participants abandonnent la concertation.

Transparence et adéquation de l'expertise

- Jusqu'où aller dans les précisions techniques (quelle « granulométrie ») sans perdre de vue les enjeux ?
- Les incertitudes techniques sont masquées, les données pas toujours fiables : la pauvreté de l'expertise technique est souvent sous-évaluée.
- Les experts sont réticents à dévoiler leurs limites et les hypothèses sur lesquelles reposent leurs méthodes.
- On donne plus de poids à des données (même mauvaises) qu'à un processus faisant ressortir les incertitudes. Est-ce que cela relève d'une certaine peur du vide ?
- Des résultats sont présentés sans que l'on explique le pourquoi et le comment, les chiffres ne sont pas illustrés.

Adéquation entre le processus technique et le processus de concertation

- Difficulté de s'adapter au temps long de certaines études techniques.
- Les bureaux d'étude techniques ou les experts peuvent chercher à faire passer leurs solutions auprès des décideurs sans prendre en compte la concertation. La concertation est parfois illégitime à leurs yeux.
- Parfois, la « vraie » concertation se passe entre experts et non entre acteurs du territoire.
- Parfois, l'expertise est au service de certains acteurs seulement.

Éléments d'analyse et de proposition

Les participants ont ensuite travaillé en sous-groupes en confrontant leurs expériences particulières. Les éléments ci-dessous constituent un résumé des constats et des propositions.

1. La prise en compte des dimensions techniques dans les concertations est insuffisamment pensée. L'utilisation des expertises techniques ou l'articulation entre elles et le processus de concertation n'ont pas été suffisamment étudiées et analysées. Il y a là des enjeux pour la recherche et la formation.
2. La commande des missions de concertation et d'expertise technique joue un grand rôle et doit être réfléchi. Généralement, la concertation est mise en place afin de mettre en débat les résultats d'une étude technique. Parfois, elle est conduite en parallèle, générant des propositions potentiellement différentes, voire concurrentes avec celles de l'étude technique. Pour gagner en efficacité, mais aussi pour redonner du « sens » à la concertation, celle-ci devrait à minima commencer avant l'étude technique afin de l'alimenter et/ou l'orienter. En suivant cette logique, l'expertise produite serait a priori plus pertinente par rapport aux attentes des participants et moins contestée, augmentant ainsi l'efficacité du projet dans son ensemble.
3. Autre enjeu : le partage des savoirs. Comment faire dialoguer les experts entre eux, afin de décroiser les études et les disciplines ? Comment faire dialoguer les experts techniques et les participants, qui détiennent également plusieurs formes d'expertises (connaissance des lieux ou d'une problématique, compétences professionnelles...) ? Les experts gagneraient à passer plus de temps sur le terrain au contact des acteurs locaux.
4. En amont de la commande d'études techniques, il convient d'identifier les questions qui nécessitent d'être éclairées par une expertise technique et celles qui n'en requièrent pas. Les commanditaires doivent veiller à ne pas se laisser rassurer abusivement par des études. En effet, certaines décisions doivent être prises dans des situations de connaissance imparfaite ou d'incertitude. Pour cela, il est possible d'agir à deux niveaux :
 - identifier les points sur lesquels on peut agir et qui sont à ouvrir à la concertation et ceux sur lesquels le commanditaire / les acteurs locaux n'ont pas de pouvoir (réglementation, décision macro...).
 - identifier les enjeux des acteurs : entre le besoin d'élément technique et le besoin de concertation.
5. L'expertise technique doit pouvoir être questionnée, mise en débat au cours du processus de concertation. Pour cela, avoir accès aux données brutes est parfois une nécessité. Les

bureaux d'études rechignent souvent à fournir les bases de leurs conclusions, notamment en invoquant leur propriété intellectuelle. Comment faire ?

6. Pour mettre une expertise technique en débat, il est utile de savoir ce qui est incertain, identifier ce qui est approximatif, connaître les hypothèses. Les experts doivent être interrogés à ce sujet (par le commanditaire ?).
7. Les acteurs locaux ont besoin d'un temps d'appropriation. Lorsqu'ils sont sollicités, ils découvrent souvent le sujet, ils doivent en même temps comprendre, digérer et donner leur avis, ce qui n'est pas simple. On n'attend pas d'eux qu'ils soient des experts, mais s'ils ont eu le temps de s'approprier le sujet (plusieurs réunions), ils seront plus susceptibles de s'être forgé une opinion.
8. La possibilité pour les participants aux concertations de commander des expertises ou des contre-expertises (aux frais du commanditaire) existe dans certaines situations : c'est un élément positif. Doit-on également commander diverses expertises afin de provoquer du débat ?